

Assemblée Générale Extraordinaire à la Maison de l'Entreprise

Le Jeudi 7 Mai 2009 A 16 Heures

Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant total de Quatre Millions (4.000.000) de Dinars pour le porter de Trente Deux Millions (32.000.000) de Dinars à Trente Six Millions (36.000.000) Dinars

Cette augmentation est réalisée par l'incorporation :

- De la réserve spéciale d'investissement créée par l'article 7-2 de la loi 93-120 pour un montant de Trois Millions Huit Cent Quarante Quatre Mille Trente Quatre Dinars 057 Millimes (3.844.034,057 Dinars).
- Des résultats reportés pour un montant de Cent Cinquante Cinq Mille Neuf Cent Soixante Cinq Dinars 943 Millimes (155.965,943 Dinars)

En représentation de l'augmentation du capital par incorporation de ces deux réserves, il est créé Quatre Millions (4.000.000) Actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'Un (1) Dinar chacune avec un droit de jouissance à compter du 01/01/2009.

Les Actions sont attribuées entre les différents actionnaires à raison d'une (01) Action nouvelle gratuite pour Huit (08) Actions anciennes.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 20 Mai 2009

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital par incorporation de la réserve, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de Trente Six Millions (36.000.000) Dinars divisé en Trente Six Millions (36.000.000) actions nominatives de valeur nominale d'un (1,000) Dinar chacune et entièrement libérées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité